



À La Hague, le 1^{er} mars 2022,

Monsieur Pascal AUBRET
Directeur Général Orano Recyclage

Monsieur Stéphane VALOUR
Directeur des Ressources Humaines Orano Recyclage

Madame Elise ROBIN
Chargée des Relations Sociales Orano Recyclage
La Hague

Orano Recyclage SA

Objet : demande d'activation des clauses de rendez-vous de l'accord salarial Orano Recyclage 2022 et de l'accord relatif au développement de l'attractivité de l'emploi au sein de l'établissement d'Orano Recyclage La Hague.

Madame, Messieurs, nous souhaitons, via ce courrier officiel, activer les clauses de rendez-vous des accords susmentionnés dans l'objet.

Ces demandes s'inscrivent dans une volonté forte de dialogue social et d'amélioration de notre attractivité.

I) Accord salarial Orano Recyclage 2022

Comme le stipule l'article 10 de cet accord, une demande de clause de RDV, **notamment en cas d'augmentation significative de l'inflation**, peut être formulée sur demande écrite d'au moins deux Organisations syndicales signataires.

SUD Orano Recyclage formule cette demande en faisant valoir plusieurs évolutions significatives depuis la signature du 15 décembre 2021.

En premier lieu, l'inflation a significativement augmenté. **L'Insee a publié en février 2022 une augmentation des prix à la consommation de 3,6 % sur douze mois glissants.**

Les présentations en négociation salariale étaient basées sur une inflation à 2,6% en octobre 2021.

En second lieu, le scénario d'évolution de l'inflation comportait une notion de « pic ». **Malheureusement, le contexte international historique assied une évolution inflationniste à la hausse et durable.**

L'évolution des coûts de carburant **sans revalorisation des IK**, pour le personnel devant rejoindre nos sites en véhicule personnel, est à reconsidérer.

Il nous apparaît également essentiel que vous réétudiez le versement de la PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) permise jusqu'au 31 mars 2022.

Au surplus, et bien que nos positions divergent fortement sur l'interprétation du nombre de démissions à la hausse, **nous estimons qu'Orano Recyclage doit se montrer réactif pour ne pas dégrader davantage son attractivité face à ce contexte inflationniste.**

II) Accord relatif au développement de l'attractivité de l'emploi au sein de l'établissement d'Orano Recyclage La Hague

Comme le stipule l'article 4.3 de cet accord du 29 novembre 2019, une demande de clause de RDV peut être formulée sur demande écrite d'au moins deux Organisations syndicales signataires.

Cet accord, **évoquant le positionnement de la journée HN « DG3 » et la mise en place de RTT sécables**, trouvait son origine dans le projet « *Demain, Orano La Hague* » et s'appuyait fortement sur une enquête SUD dont le rapport demeure consultable : <http://sudhague.fr/public/index.php?do=read&document=158>

Le préambule de cet accord mentionne notamment : « ***Elles (les parties) reconnaissent en effet que dans un bassin de l'emploi dynamique, l'établissement doit veiller à proposer un cadre de travail attractif afin d'attirer les meilleurs profils externes et retenir les compétences qu'il contribue à développer*** ».

SUD Orano Recyclage s'inscrit plus que jamais dans cette volonté d'attractivité. Le retour d'expérience de notre établissement de la Hague **démontre une possibilité forte d'augmenter le nombre de RTT sécables sans désorganiser le travail**.

Accroître la possibilité de RTT sécables aurait ainsi des effets bénéfiques sur l'attractivité et sur la qualité de vie au travail **en améliorant l'équilibre vie professionnelle/vie privée**.

Pour conclure, il nous semble utile de rappeler que ces demandes s'effectuent en cohérence avec la politique de SUD Orano Recyclage de rechercher des solutions concrètes pour améliorer le quotidien des salariés de l'entreprise.

Sans être exhaustif, notre signature, sur les accords liés au télétravail, à l'attractivité, à la gestion des postes et à valorisation des Référents Techniques, certifie notre volonté de négocier et de signer.

Nous rappelons d'ailleurs avoir été force de proposition, lors de la réunion sur le calendrier social 2022, en exprimant nos souhaits :

- **De négocier un accord relatif à la valorisation des relais sécurité.**
- **D'avancer les négociations au titre de la phase n°2 de CONVERGENCE dans la foulée des annonces du 24 mars 2022.**

Bien cordialement,

Hervé SOHIER, Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage

Copie : les Délégués Syndicaux Centraux CGT, CFDT, FO et CFE/CGC.